



## Séance extraordinaire du 16 décembre 2021 Ordre du jour

À une séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Kiamika pour l'adoption du budget 2022 et du Plan triennal d'immobilisation, séance dûment convoquée conformément à l'article 156 du Code municipal de la Province de Québec, séance tenue le 16 décembre 2021, à 17h00, au lieu ordinaire des séances du conseil, sont présents: Mesdames les conseillères Mélanie Grenier, Annie Meilleur et Anne-Marie Meyran et Messieurs les conseillers, Michel Villeneuve et Christian Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

La conseillère madame Diane Imonti est présente en vidéoconférence.

Le greffier-trésorier et directeur général, Marc-André Bergeron, est présent.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

**2021-12-268**

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la présente séance extraordinaire. Il est 17h10.

#### Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption du budget 2022
3. Adoption du Plan triennal d'immobilisation
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

**2021-12-269**

### ADOPTION DU BUDGET 2022

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter un budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation des projets et les montants prévus au programme sont conditionnels à l'obtention des financements respectifs, soit par règlement d'emprunt, soit par aides financières (subventions);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Annie Meilleur et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les prévisions budgétaires de 2022 en regard des revenus pour un montant de **2 414 070\$** et les prévisions budgétaires de 2022 en regard des dépenses et affectations pour un montant de **2 413 481\$**.

#### **Dépenses**

Administration	439 737\$
Sécurité publique	268 632\$
Transport routier	932 657\$
Hygiène du milieu	256 734\$
Santé et bien-être	6 132\$
Aménagement, urbanisme et développement	129 298\$
Loisirs et culture	339 039\$
Frais de financement	41 252\$

<b>Total</b>	<b>2 413 481\$</b>
--------------	--------------------

### Revenus

Taxes	1 209 919\$
Païement tenant lieux de taxes	125 500\$
Services rendus	162 373\$
Impositions de droits	33 580\$
Amendes et pénalités	750\$
Intérêts	8 000\$
Autres revenus	321 487\$
Transfert	428 527\$
Affectations	123 934\$
<b>Total</b>	<b>2 414 070\$</b>

### ADOPTÉE

**2021-12-270**

### ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code Municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal d'immobilisations se présente comme suit :

Titre du Projet	2022	2023	2024	Financement
<b>Travaux public et infrastructure</b>				
Construction d'un garage (CEMS)	1 050 000,00 \$			Règlement d'emprunt - Subvention RECIM (65%)
Réfection Chemin de la Lièvre	200 000,00 \$			Règlement d'emprunt - Subvention PAVL (85%)
Réfection Chemin Chapleau	200 000,00 \$			Règlement d'emprunt - Subvention PAVL (85%)
Pavage Rang 6	45 000,00 \$	45 000,00 \$		Activité d'investissement
Pavage secteur du Lac François	45 000,00 \$	45 000,00 \$	45 000,00 \$	Activité d'investissement
Ponts secteur du lac François			20 000,00 \$	Activité d'investissement
Gravelage chemin Poulin	15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	Activité d'investissement
Gravelage chemin Chapleau	15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	Activité d'investissement
Réfection Chemin lac Guérin			45 000,00 \$	Activité d'investissement
Réfection Chemin du lac Kar-Ha-Kon			35 000,00 \$	Activité d'investissement
<b>Loisirs, culture et vie communautaire</b>				
Mise à niveau de la salle communautaire			150 000,00 \$	Règlement d'emprunt - Subventions (75%)
Aménagement d'une salle multifonctionnelle	30 000,00 \$			Subventions
<b>Urbanisme et développement</b>				
Borne électrique		20 000,00 \$	20 000,00 \$	Subvention
Lumières de rue	5 000,00 \$	15 000,00 \$		Subvention et Activité d'investissement (Fonds de roulement)
Mise à niveau Sentier du ruisseau du Diable	20 000,00 \$	20 000,00 \$		Subvention
Parc intergénérationnel du lac François	50 000,00 \$			Subvention
<b>Sécurité publique et incendie</b>				
Habits de combats et restauration d'un véhicule outil	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	Activité d'investissement
<b>Administration</b>				
Déménagement des bureaux municipaux	20 000,00 \$			PRABAM
<b>Total:</b>	<b>1 680 000,00 \$</b>	<b>180 000,00 \$</b>	<b>350 000,00 \$</b>	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le plan triennal d'immobilisations 2022-2024.

**2021-12-271**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit levée. Il est 17h18.

Michel Dion, maire

Marc-André Bergeron sec.-trés./dir. général

Je, Michel Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec .

---

Michel Dion, maire